



Pour diffusion immédiate

« Notre système de santé n'est pas à vendre ! », clame la Coalition Solidarité Santé devant la Conférence de Montréal.

Montréal, le 9 juin 2010. Présente devant la Conférence de Montréal en ce cinquième anniversaire du jugement de la Cour suprême du Canada dans l'affaire Chaoulli, la Coalition Solidarité Santé clame haut et fort son opposition à la privatisation et à la marchandisation des soins de santé et des services sociaux. « La réponse du gouvernement au jugement Chaoulli aurait pu être une excellente occasion de renforcer un système public de santé. Or le gouvernement a plutôt choisi l'option contraire, soit encourager le clan des promoteurs du privé, au détriment de la santé de la population et du bien commun », rappelle Monica Dunn, coordonnatrice de la Coalition Solidarité Santé.

Dans cette ère où tout est au profit, les grands financiers de ce monde s'intéressent de près au système de santé, comme en témoigne la présence dans la programmation de la Conférence de Montréal d'une thématique intitulée « Santé : Propriété intellectuelle et gouvernance ». Dès demain, le 10 juin, une brochette de politiciens et de financiers discuteront de comment exploiter ce qu'ils voient comme une source potentielle de profits, soit les services de santé et les services sociaux, et ce, sous la protection des traités de libre-échange internationaux.

Or, selon l'Organisation mondiale de la santé : « L'assujettissement au marché pour le financement de la santé entraîne des inégalités intolérables dans l'exercice d'un droit fondamental de tout être humain, mais, en outre, les recherches et l'expérience montrent de plus en plus que le marché de la santé est inefficace ». Pour la Coalition Solidarité Santé, « seul un système intégralement public, géré et financé publiquement, est garant d'un système équitable et efficient », d'ajouter la coordonnatrice.

Depuis le jugement Chaoulli, les menaces au régime public et universel se sont accentuées et à l'heure actuelle, la principale menace provient du gouvernement provincial en place. Les plus récentes mesures annoncées dans le dernier budget Bachand sont une attaque en règle au droit à la santé et elles remettent en cause le caractère public et universel du système de santé. De plus, la contribution santé et la franchise santé constituent une transformation fondamentale non seulement du financement de la santé mais de toute la fiscalité, qui s'inscrit dans une logique de désolidarisation et de fragmentation du bien commun. « Il est temps que l'on réaffirme haut et fort les grands principes de la loi canadienne sur la santé et qu'on dénonce les politiques du gouvernement qui vont totalement à l'encontre du respect de ces principes », déclare Madame Dunn.

La Coalition Solidarité entend poursuivre sa lutte en faveur d'un régime public et universel. En ce sens, elle s'opposera à toute mesure qui a pour effet d'instaurer un système de santé à deux vitesses. « Notre système de santé n'est pas à vendre et nous ne voulons pas que les services de santé et les services sociaux soient laissés entre les mains des financiers. On ne les laissera pas faire de profit avec la maladie ! », de conclure Madame Dunn.

- 30 -

Renseignements : Monica Dunn, cellulaire 514-442-0577

La Coalition Solidarité Santé regroupe une cinquantaine d'organisations syndicales, communautaires et religieuses. Depuis sa fondation en 1991, ses actions ont toujours été motivées par la défense du droit à la santé pour l'ensemble de la population québécoise, et ce, sans égard au statut ou au revenu des citoyennes et des citoyens. Elle défend le caractère public, la gratuité, l'accessibilité, l'universalité et de l'intégralité des services de santé et des services sociaux.